

# DÉLIBÉRATION

## Conseil d'administration

Séance du 10 novembre 2020

Délibération  
n°199-2020  
Point 4.7.15

### Point 4.7.15 de l'ordre du jour

#### Agrément du département Universitaire de maïeutique

#### EXPOSE DES MOTIFS :

L'agrément de l'Ecole de sages-femmes actuellement en cours arrive à échéance au 31 décembre 2020. Suite à l'intégration de l'école de sages-femmes à l'Université de Strasbourg au sein de la Faculté de médecine, de maïeutique et des sciences de la santé il est indispensable, afin que l'université puisse recevoir l'agrément à partir du 1er janvier 2021, que le dossier d'agrément dont l'instruction sera assurée par la Région Grand-Est et l'ARS soit au préalable approuvé par le CA.

Ci-après vous trouverez le dossier d'agrément sans les annexes.

Voici le lien vers pour télécharger le dossier d'agrément complet :

<https://filesender.renater.fr/?s=download&token=099f83e9-6509-43c1-8242-e9cd837f21b0>

Le 3 novembre 2020, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 22 voix pour.

#### Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve l'agrément du département Universitaire de maïeutique.

#### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	28
Nombre de voix pour	28
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0

**Destinataires :**

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

Fait à Strasbourg, le 23 novembre 2020

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

# Département Universitaire de Maïeutique

Université de Strasbourg

## Sommaire

A) Informations générales relatives au Département Universitaire de Maïeutique.....	5
A 1 Intégration de l'École de Sages-femmes de Strasbourg à l'université de Strasbourg .....	5
A 2 Dénomination sociale .....	5
A 3 Adresse du site principal .....	5
A 4 Plans détaillés des locaux.....	6
A 5 Description des activités .....	7
A 6 Organigramme administratif et fonctionnel .....	9
A 7 Nom des personnes engageant la responsabilité de l'organisme .....	2
A 8 Attestation d'assurance .....	2
A 9 Avis de la commission départementale de la sécurité et d'accessibilité.....	2
B) Gouvernance du Département Universitaire de Maïeutique.....	4
B 1 Les missions de la directrice.....	4
B 2 Projet pédagogique du Département Universitaire de Maïeutique .....	5
B 2.1 Orientations de la formation.....	5
B 2.2 Conceptions générales de la formation .....	5
B 2.3 Objectifs d'apprentissage et de professionnalisation.....	7
B 2.4 Individualisation des parcours .....	8
B 2.5 Planification de l'alternance.....	9
B 2.6 Liste des lieux et places de stage .....	10
B 2.7 Modalités d'encadrement et de tutorat .....	10
B 2.8 Prestations offertes à la vie étudiante .....	12
B 2.9 Indicateurs d'évaluation du projet.....	12
B 3 Membres des instances.....	13
B 3.1 Le conseil de Gestion du Département.....	13
B 3.2 Le Conseil de discipline .....	14
B 4 Rapport d'activité.....	14
B 5 Tableau de suivi des indicateurs du rapport d'activité .....	14
B 6 Engagement dans une démarche de qualité .....	15
B 7 Développement d'une stratégie de communication interne.....	16
B 8 Les dispositifs d'évaluation .....	17
B 9 Les ressources financières.....	17
C) Ressources humaines et matérielles .....	20
C 1 Liste des membres de l'équipe.....	20

C 2 Centre de ressources.....	20
C 3 Matériels pédagogiques.....	21
D) Place du Département dans le schéma régional des formations sanitaires et sociales.....	24
D 1 Positionnement du Département dans l'environnement territorial .....	24
D 2 Positionnement du Département Universitaire de Maïeutique dans l'environnement économique et social de la région .....	27
D 3 Positionnement du Département Universitaire de Maïeutique dans les démarches de partenariat .....	28
D 4 Convention de partenariat relative à l'intégration de l'école de sages-femmes à l'Université de Strasbourg .....	29
E) Liste des annexes .....	31

# Informations générales relatives au Département Universitaire de Maïeutique

Université de Strasbourg

# **A) Informations générales relatives au Département Universitaire de Maïeutique**

## **A 1 Intégration de l'École de Sages-femmes de Strasbourg à l'université de Strasbourg**

Le 10 juillet 2020 a été signée une convention de partenariat relative à l'intégration de l'école de Sages-Femmes à l'Université de Strasbourg (Annexe 19) entre le Région Grand-Est, l'Université de Strasbourg et les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg.

La convention a pour objet de définir les modalités du partenariat entre les HUS, La Région Grand-Est et l'Unistra à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 pour parvenir à transférer la formation des sages-femmes à l'université au sein de la Faculté de Médecine, de Maïeutique et des Sciences de la Santé.

Suite à cette intégration organique, le personnel pédagogique de l'école (personnel des HUS) est mis à disposition auprès de l'université de Strasbourg (Annexe 24)

## **A 2 Dénomination sociale**

La dénomination sociale de l'organisme est : Université de Strasbourg

Site annexe : Département Universitaire de Maïeutique au CMCO à Schiltigheim

L'identification de l'établissement de rattachement : Code d'identification nationale de l'Université de Strasbourg 0673021V

## **A 3 Adresse du site principal**

### **Adresse du site principal**

Faculté de Médecine, de Maïeutique et des Sciences de la Santé

4 rue Kirschleger

67000 STRASBOURG

### **Adresse du site annexe :**

DEPARTEMENT UNIVERSITAIRE DE MAÏÉTIQUE/ÉCOLE DE SAGES-FEMMES / CMCO

19, rue louis pasteur

67300 SCHILTIGHEIM

**Adresse postale du site annexe**

Faculté de Médecine, de Maïeutique et des Sciences de la Santé  
Département universitaire de Maïeutique/Ecole de Sages-Femmes  
4 rue Kirschleger  
67000 STRASBOURG

## A 4 Plans détaillés des locaux

### Les locaux (Annexe 1)

L'école dispose des locaux suivants :

#### **Rez de Jardin** : niveau -1

- 8 bureaux d'une superficie totale de 107,48 m<sup>2</sup>
- 1 salle de réunion de 22,83 m<sup>2</sup>
- 1 secrétariat de 17,47 m<sup>2</sup>
- 1 salle archive-photocopieur-imprimante de 20,58 m<sup>2</sup>
- 1 bibliothèque de 45,30 m<sup>2</sup>
- 1 salle de travail de 19,86 m<sup>2</sup>
- 1 local pour l'amicale des étudiants de 09,55 m<sup>2</sup>
- 1 vestiaire pour les étudiants de 21 m<sup>2</sup>

#### **Rez de chaussée** : niveau 00

- 3 salles de cours d'une superficie totale de 118,87 m<sup>2</sup>
- 1 salle de cours et de travaux pratiques de 50 m<sup>2</sup>
- 1 salle de détente et cafétéria de 14,02 m<sup>2</sup>
- 1 local stockage pour le matériel hôtelier de 6 m<sup>2</sup>
- 1 local archives de 4.4 m<sup>2</sup>
- 1 local stockage du matériel pédagogique (mannequins) de 2.60 m<sup>2</sup>

La superficie totale est de 459,96 m<sup>2</sup> (sans les couloirs et toilettes)

Les toilettes sont mutualisées avec le personnel du CMCO.

Les étudiants ont accès au restaurant du personnel du site du CMCO

Un amphithéâtre de 93 places et une salle polyvalente de 30 places sont mutualisés avec le CMCO.

Certains enseignements sont effectués dans les locaux de la Faculté de Médecine, de Maïeutique et des Sciences de la santé de Strasbourg



## A 5 Description des activités

L'objectif du Département Universitaire de Maïeutique est de conduire d'une part les étudiants qui ont choisi la filière à l'Université de Strasbourg conformément à l'arrêté et décrets du 4 novembre 2019 relatifs à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique et de passerelles, à l'obtention d'un diplôme d'État de Sage-Femme délivré par l'Université, reconnu grade master permettant l'exercice de la profession de sage-femme, et d'autre part à les accompagner à l'obtention de qualifications universitaires complémentaires pouvant aller jusqu'à l'intégration dans un troisième cycle d'enseignement et de recherche.

Les missions du Département sont la formation initiale des étudiants en maïeutique, la formation médicale continue, le développement de la recherche en biologie de la reproduction, périnatalité, gynécologie-obstétrique en collaboration avec les laboratoires partenaires, la valorisation et la promotion de la profession de sage-femme.

### 1) Missions d'enseignement et de formation

- Contribue à la réflexion et aux propositions sur le contenu de l'enseignement de la Première Année Commune des Etudes de Santé et des programmes du cursus Maïeutique,
- Forme des sages-femmes compétentes répondant aux critères universitaires de connaissances scientifiques et médicales actualisées et aux besoins de la population en terme de périnatalité, de gynécologie et de biologie de la reproduction,
- Organise et met en œuvre l'enseignement des études de Maïeutique dans ses différents aspects théoriques, cliniques, pratiques et de recherche,
- Développe l'enseignement clinique par le biais de la simulation,
- Définit et assure le contrôle des connaissances et des compétences,
- Evalue la qualité de l'enseignement conformément au programme des études de Maïeutique sous ses différents aspects théorique, clinique et pratique,
- Propose une formation pédagogique aux sages-femmes sur les activités de l'enseignement et de la maîtrise de stage,
- Participe au développement professionnel continu des sages-femmes ainsi que de tout autre professionnel de santé,
- Valide les projets de recherche des étudiants, dirige des travaux de recherche et participe aux jurys de soutenance de ces travaux,
- Etablit des relations avec l'ensemble des filières de Santé et d'autres composantes de l'Université de Strasbourg, susceptibles de contribuer ou de participer à la formation des sages-femmes.

### 2) Missions de valorisation et de promotion de la profession et de la filière maïeutique

- Assure les relations avec les autres secteurs, Commissions, et Départements des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg et l'Université de Strasbourg,
- Assure la concertation avec les différentes instances impliquées dans la formation, l'évaluation et la recherche au niveau régional, national.

### 3) Missions d'évaluation

- Participe au dispositif d'évaluation des enseignements et de la vie universitaire mis en œuvre par l'Université.
- Propose un dispositif d'évaluation spécifique de la formation en Maïeutique complétant le précédent en particulier dans le domaine des outils d'apprentissage clinique.
- S'engage dans une démarche qualité du dispositif de formation et d'une manière générale, participe à toutes actions visant à améliorer la qualification professionnelle des sages-femmes.

### 4) Missions de recherche

- Promeut la Recherche en Périnatalité, Gynécologie, Biologie de la Reproduction, Sciences Humaines, Santé Publique, Pédagogie... en collaboration avec les laboratoires de recherche partenaires,
- Valorise la recherche en favorisant les publications des travaux de recherche des étudiants et des enseignants de l'Ecole de Sages-Femmes.

### 5) Missions d'administration et de gestion

- Organise l'enseignement théorique, pratique et les évaluations.
- Organise les stages.
- Gère et veille au bon fonctionnement du matériel pédagogique.
- Participe à la gestion économique et aux achats et travaux.
- Gère les dossiers universitaires des étudiants.
- Participe aux diverses réunions et commissions de l'établissement gestionnaire.
- Participe aux réunions d'équipe.

Conformément à l'arrêté du 13 mai 2020 fixant le nombre d'étudiants autorisés selon les différentes modalités d'admission à pour suivre en deuxième ou troisième année leurs études en maïeutique à la rentrée universitaire 2020-2021, le Département de Maïeutique peut accueillir 30 étudiants issus de PACES dont 2 étudiants dans le cadre des modalités expérimentales d'admission sur le fondement de l'article 39 de la loi du 22 juillet 2013. Lorsque dans la limite du contingent attribué à chaque unité de formation et de recherche

se trouvent classés en rang utile des étudiants étrangers autres que les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Principauté d'Andorre ou de la Confédération suisse, une majoration égale au nombre d'étudiants étrangers classés en rang utile peut être effectuée, sans que cette majoration puisse excéder 8 % du contingent initialement fixé (article 5 de l'arrêté ci-dessus). A la rentrée 2020-2021 un étudiant a été admis à ce titre.

## A 6 Organigramme administratif et fonctionnel

### **Organigramme de l'équipe pédagogique**

**Daria  
STARCKMANN  
Secrétaire**

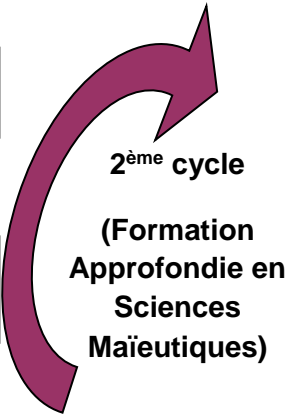
**Claude DOYEN  
Directrice**

**Virginie HAMANN  
Enseignante**

**Catherine BURGY  
Enseignante**

**4<sup>ème</sup> Année**

**2<sup>ème</sup> Année**



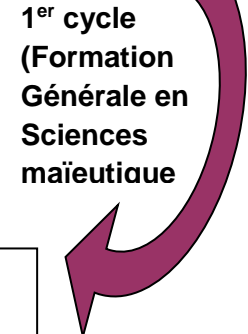
**2<sup>ème</sup> cycle  
(Formation  
Approfondie en  
Sciences  
Maïeutiques)**

**5<sup>ème</sup> Année**

**Sandrine VOILLEQUIN  
Enseignante**

**Céline BOSCO  
Enseignante**

**De l'étudiant  
au professionnel**



**1<sup>er</sup> cycle  
(Formation  
Générale en  
Sciences  
maïeutique)**

**Laurence MIRABEL  
Enseignante**

**Fanny ROYER  
Enseignante**

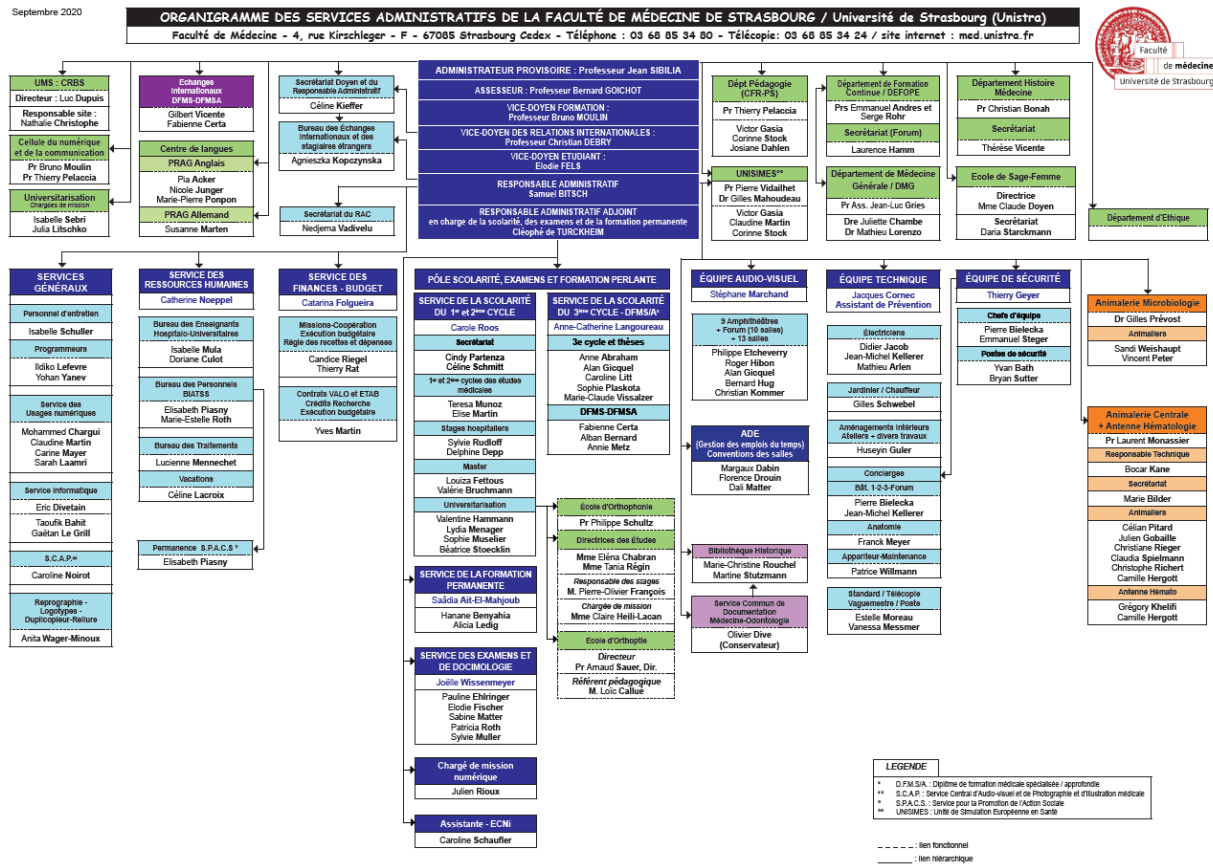
**3<sup>ème</sup> Année**

**Mathilde REVERT  
Enseignante**

**Anita BASSO  
Enseignante**

# Organigramme des services administratifs de la Faculté de Médecine, de Maïeutique et des Sciences de la Santé

Septembre 2020



## A 7 Nom des personnes engageant la responsabilité de l'organisme

La personne engageant sa responsabilité est M. Michel DENEKEN président de l'Université de Strasbourg

Madame Claude Doyen est la directrice du Département Universitaire de Maïeutique.

## A 8 Attestation d'assurance

En annexe 2

## A 9 Avis de la commission départementale de la sécurité et d'accessibilité

En annexe 3

# Gouvernance du Département Universitaire de Maïeutique

Université de Strasbourg

## **B) Gouvernance du Département Universitaire de Maïeutique**

### **B 1 Les missions de la directrice**

L'organisation générale du Département, tant en matière pédagogique que pratique et disciplinaire, ainsi que la formation professionnelle sont placés sous l'autorité de la Directrice de l'école préparant au diplôme d'Etat de sage-femme.

La Directrice du Département agit sous l'autorité du Conseil du Département de Maïeutique et du Conseil de la Faculté de des Sciences de la Santé.

La sage-femme Directrice a en charge :

- la préparation des délibérations du Conseil de Gestion du Département et l'exécution de celles-ci,
- le fonctionnement général du Département,
- le contrôle des études,
- la conception du projet pédagogique,
- la mise en œuvre du programme officiel des études de maïeutique,
- toutes les actions visant à améliorer la qualification professionnelle des sages-femmes,
- l'organisation pédagogique du Département en ce qui concerne les filières de Formation Initiale et de Formation Continue,
- les relations avec les autres départements de la Faculté, composantes de l'Université, et instituts de formation
- les relations avec la Faculté et l'Université de Strasbourg dans l'intérêt du développement du Département de Maïeutique,

La Directrice représente le Département de Maïeutique au Conseil de la Faculté de Médecine, de Maïeutique et des Sciences de la Santé en tant que membre invité, au sein duquel elle dispose d'une voix consultative ou délibérative si est elle-même membre élue de ce conseil

Elle participe aux jurys.

## B 2 Projet pédagogique du Département Universitaire de Maïeutique

### B 2.1 Orientations de la formation

Le projet pédagogique du Département (annexe 4) a été conçu et rédigé par l'ensemble de l'équipe pédagogique. Il est destiné à donner du sens au programme des études de sage-femme fixé par voie réglementaire; il est régulièrement mis à jour, réévalué et ajusté. Il est construit afin de faire écho aux exigences des textes réglementaires en vigueur.

Il est remis à chaque étudiant lors de son admission à l'école. Il est également mis à la disposition de toute personne qui intervient dans le processus de formation de notre institution. Il sert de fil conducteur au travail de collaboration entre les partenaires qui participent à la formation et permet une meilleure articulation des différentes approches.

Il vise à former des professionnels autonomes, responsables et réflexifs par l'acquisition de connaissances, de compétences, d'attitudes, d'habilités nécessaires à l'exercice de la profession de sage-femme.

Concernant la formation initiale en maïeutique, le projet pédagogique s'appuie sur :

- une politique de responsabilisation des étudiants,
- une relation pédagogique respectueuse et individualisée,
- un accompagnement personnalisé des projets professionnels exprimés,
- un enseignement assuré par des universitaires et des professionnels de terrain,
- la qualification des membres de l'équipe pédagogique permanente et la complémentarité de leurs compétences spécifiques,
- une évaluation régulière du dispositif pédagogique suivie d'ajustements,
- l'accès à une mobilité nationale et internationale,
- la valorisation des travaux de recherche des étudiants (communications, publications).

### B 2.2 Conceptions générales de la formation

Les valeurs, les finalités visées avec le profil attendu et les compétences pour exercer la profession sont déclinés dans le projet pédagogique de l'école (annexe 4).

Le diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutique (FGSMa) correspond à la première partie des études en vue du diplôme d'État de Sage-femme. Il comprend six semestres soit 180 ECTS. L'obtention de ce diplôme de grade licence permet principalement aux étudiants d'intégrer la première année de Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques. Le deuxième cycle sanctionne l'acquisition d'une formation approfondie en sciences maïeutiques. Il comprend quatre semestres et 120 ECTS, et conduit au diplôme d'État de Sage-Femme correspondant au grade master. Les titulaires du diplôme d'État de Sage-Femme exercent une profession médicale autonome à compétences définies et réglementées.

La formation s'appuie sur une équipe pédagogique d'une grande richesse composée de sages-femmes enseignante ayant un grade universitaire de 2<sup>ème</sup> ou de 3<sup>ème</sup> cycle (ou en cours de formation) et s'associant d'enseignants de nombreuses spécialités médicales et scientifiques.



La construction du programme de formation s'est basée sur l'arrêté du 19 juillet 2011 et son annexe<sup>1</sup>, l'arrêté du 11 mars 2013 et son annexe<sup>2</sup>, le référentiel métier et compétences des sages-femmes de 2010 avec une prise en compte du socle existant antérieur à la réforme. Ce programme est construit sur une approche-programme avec une vision globale sur les deux années, mettant l'étudiant au centre du dispositif. L'équipe pédagogique a effectué une analyse collective pour obtenir une formation cohérente pour atteindre les compétences attendues et non pas une juxtaposition d'unités d'enseignements.

La formation a pour objectif de former des étudiants à un haut niveau de connaissances et de compétences en santé. Pour atteindre cet objectif la formation s'articule autour de 4 axes majeurs :

- 1-L'acquisition d'un socle de connaissances scientifiques indispensables à la maîtrise ultérieure des savoirs et des savoir-faire nécessaires à l'exercice de la profession de sage-femme ;
- 2-L'importance de la formation par la recherche et à la recherche quels que soient les objectifs professionnels envisagés
- 3-L'approche fondamentale de l'être humain
- 4-L'acquisition de connaissances fondamentales de physiopathologie et de pharmacologie.

La Formation Générale en Sciences Maïeutiques vise des connaissances et des compétences qui se déclinent comme suit :

- Connaître les aspects de physiologie, physiopathologiques, de sémiologie clinique et paraclinique, des notions de dysfonctionnement et des bases pharmacologiques des traitements des différents systèmes de l'organisme humain.
- Connaître les aspects d'embryologie, de physiologie, de sémiologie clinique et paraclinique, des notions de dysfonctionnement et des bases pharmacologiques des traitements en obstétrique, en anesthésie et réanimation.
- Acquérir les connaissances fondamentales en néonatalogie, en pédiatrie et en puériculture.
- Acquérir des connaissances sur la réalisation de l'examen clinique gynécologique, les étapes de la vie génitale, la régulation des naissances et la prévention, information et éducation dans le domaine de la sexualité et de la gynécologie.
- Acquérir un socle de connaissances en psychologie, en droit et en législation.
- Acquérir des connaissances de base en santé publique, en épidémiologie, en démarche de recherche qualitative et quantitative, et en éducation à la santé des populations.
- Développer des connaissances en anglais.
- Assurer les soins généraux des adultes et des enfants.
- Assurer la prise en charge globale et participer à l'accompagnement du couple, de la mère et de l'enfant au cours de la grossesse, du travail, de l'accouchement, du post-partum.
- Assurer la surveillance clinique et paraclinique d'une grossesse normale.
- Assurer la surveillance d'un travail normal, pratiquer l'accouchement sans risques prévisibles.
- Assurer la surveillance des suites de couches normales pour la mère et pour l'enfant.
- Participer aux actions de prévention auprès des adultes et des enfants.
- Développer des capacités relationnelles et travailler en équipe.

Sur la base de ces connaissances en association avec la pratique clinique, les compétences attendues à la fin de la Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques regroupent un ensemble de compétences transversales, scientifiques et techniques, de maîtrises de gestes professionnels, de

---

<sup>1</sup> [https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/30/40/0/BO\\_ESR\\_30\\_25-08-11\\_189400.pdf](https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/30/40/0/BO_ESR_30_25-08-11_189400.pdf)

<sup>2</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027231825&categorieLien=id>

méthodologie en recherche clinique et en pédagogie pour aboutir aux compétences définies et réglementées.

Les compétences transversales regroupent la communication, la collaboration, la gestion et l'organisation, la responsabilité, la déontologie et l'éthique médicale. Un objectif essentiel de la formation est de permettre à la sage-femme diplômée de faire preuve d'une attitude moralement et socialement responsable.

Les compétences définies et règlementées des sages-femmes sont d'être capables de réaliser :

- les actes nécessaires au diagnostic, à la surveillance de la grossesse
- la préparation psychoprophylactique à l'accouchement
- la surveillance et à la pratique de l'accouchement
- les soins postnatals en ce qui concerne la mère et l'enfant
- l'examen postnatal
- des consultations de contraception et de suivi gynécologique de prévention
- des interruptions volontaires de grossesse par voie médicamenteuse
- des actes définis en assistance médicale à la procréation

Un livret-guide par cycle d'études est actualisé et présenté à la rentrée à chaque étudiant contenant :

- Le projet pédagogique
- Les règlements de l'école (annexe 5)
- Les modalités des contrôles et d'examens (annexe 6)
- Le programme des enseignements théoriques et pratiques (annexe 7)
- Le planning des épreuves anticipées et des examens
- Le calendrier cours-stage-vacances de l'année universitaire (annexe 8)
- Les informations utiles sur l'école

Un livret-stage par cycle (annexes 9 et 10) est remis à chaque étudiant avant son départ pour son premier stage de l'année universitaire. Il contient :

- Le bilan des ressources de l'étudiant (stages antérieurs, TP et TD réalisés)
- Les objectifs d'apprentissage de l'année de formation
- Les appréciations de stage (annexe 11)
- Le planning de stages
- Les grilles d'évaluations cliniques (annexe 12)
- La conduite à tenir en cas d'accident d'exposition à des liquides biologiques

L'amicale des étudiants met à disposition pour les nouveaux arrivants les coordonnées des différents lieux de stages (adresse, téléphone, nom des cadres, hébergement, transports ...). Un classeur, contenant également ces informations, est également mis à disposition pour les étudiants au secrétariat de l'école.

L'approche pédagogique est conditionnée par :

- Les textes législatifs modifiés depuis 2011 qui ont nécessité une remise en question de nos pratiques
- Le cursus professionnel des enseignantes de l'école (annexe 23), le choix des intervenants, l'offre en terrains de stages.

### B 2.3 Objectifs d'apprentissage et de professionnalisation

Les enseignements mis en place permettent aux étudiants d'élaborer progressivement leur projet de formation et, à ceux qui le souhaitent, de se réorienter par la mise en œuvre de passerelles. L'apport théorique se complète avec des activités de raisonnement clinique (analyse de dossier, jeux de rôle, simulation basse et haute-fidélité) et d'apprentissage pratique en milieu clinique, permettant à

l'étudiant de construire la relation de soin et sa réflexivité. L'objectif est d'acquérir des concepts et les principes nécessaires à l'étudiant pour la construction progressive des compétences professionnelles. Les enseignements théoriques alternent avec des périodes de stage en milieu hospitaliers à temps plein. Durant le 1<sup>er</sup> cycle les stages sont majoritairement effectués en milieu hospitalier (1 stage possible en extrahospitalier au planning familial en 3<sup>ème</sup> année). Lors des périodes de stage une enseignante intervient dans le cadre d'encadrements cliniques formateurs sur des situations cliniques clés de la pratique clinique (soins techniques et soins d'une accouchée en FGSMa2 et examen neuro-morphologique en FGSMa3). Ces situations de pratique clinique se retrouvent dans le référentiel métier entre autre dans la situation type « assurer un suivi mère-enfant dans les suites de couches jusqu'à la visite post-natale ».

Durant le 2<sup>ème</sup> cycle les stages s'ouvrent vers la pratique extrahospitalière avec des stages chez une sage-femme libérale et auprès d'une sage-femme territoriale.

Parmi les objectifs de la formation nous retrouvons :

1. Former des diplômés avec un haut niveau de connaissances et compétences spécifiques : un titulaire du diplôme d'état de sage-femme doit être un spécialiste de sa discipline.
2. Préparer les étudiants à aborder efficacement leur insertion professionnelle : le futur professionnel doit être conscient de ses atouts mais également de ses points à améliorer, capable de valoriser ses compétences, son ambition et son dynamisme.
3. Préparer les étudiants à la vie professionnelle en milieu hospitalier mais également extrahospitalier. Il aura à mettre en œuvre toute une série de compétences : des savoirs faire, des savoirs être qui vont lui permettre de réellement tirer profit de ses connaissances et compétences spécifiques.

Les objectifs seront atteints au travers des UE du tronc commun, des UE de formation à et par la recherche et des périodes de stages.

Les objectifs d'apprentissages sont adaptés en fonction du niveau des étudiants individuellement et collectivement (annexe 9 et 10, carnets de stage) et intégrés au niveau du rapport de stage.

En règle générale, l'équipe pédagogique organise le déroulement de la formation à partir du programme des études et en tenant compte de la progression des étudiants notamment à partir du suivi pédagogique individualisé et des acquisitions en soins et de compétences.

#### B 2.4 Individualisation des parcours

Pour permettre aux étudiants d'être acteur de leur formation, l'équipe pédagogique du Département met en place une pédagogie innovante. Les enseignantes utilisent des techniques pédagogiques différentes selon la nature des acquisitions à réaliser. Par exemple pour faire les liens avec les interventions précédentes sur les examens cliniques, paracliniques, les différentes pathologies, les séances sur l'anamnèse se font sur la construction de cartes conceptuelles. D'autres techniques sont utilisées comme la MIGG (Méthode d'Intégration Guidée par le Groupe), la classe inversée... Ces modalités d'enseignement permettent la transmission d'informations et l'intégration de connaissances théoriques nouvelles grâce à l'implication active des étudiants. Ces méthodes de formation prennent en compte les expériences et connaissances préalables des étudiants.

Lors de l'élaboration du planning de garde des étudiants en stage, les enseignantes tiennent compte, dans la mesure du possible, de leurs souhaits notamment pour leur permettre de concilier études et travail (le nombre d'étudiant salarié est en constante augmentation). Néanmoins le planning respecte la législation du travail en ce qui concerne le repos de garde.

Depuis le programme mis en place en 2011, les étudiants doivent suivre des unités d'enseignement librement choisies s'intégrant dans des parcours proposés par l'école de sages-femmes (annexe 13). Elles peuvent permettre un approfondissement de certaines connaissances acquises dans le cadre du

tronc commun, s'inscrire dans des parcours de masters habilités ou être enseignées dans des disciplines non strictement médicales.

Certaines UE libres, pour les étudiants ayant une forte capacité de travail, peuvent être faites dans le cadre d'un diplôme universitaire ou d'un master parcours recherche et offrent un double intérêt : celui d'être validé en tant qu'UE libres pour la formation et de poursuivre un cursus recherche diplômant. Ce cursus mènera donc à des doubles diplômes. A partir du semestre 4 (soit en FGSMa3), l'étudiant intéressé par un parcours recherche, peut s'inscrire aux UE proposées dans le cadre de Masters sciences du médicament, éthique et société, santé publique, vie et santé. Il bénéficie alors d'un parcours aménagé au même titre que les autres étudiants en santé. Il peut valider un master 1 ou 2 recherche s'il valide son diplôme d'état de maïeutique. Cela lui permet de continuer ses études sur un cursus de recherche.

Dans le cadre des Unités d'enseignements libres, les étudiants peuvent valider Le Diplôme Universitaire d'Engagement Étudiant (DUÉE) délivré par l'Université de Strasbourg permettant de valoriser l'engagement de l'étudiant vis-à-vis de la communauté universitaire et le rend ainsi plus lisible sur un CV. Ce diplôme s'adresse à tous les étudiants inscrits à l'Université de Strasbourg.

Chaque enseignante du Département est référente d'un groupe d'étudiants sur les 4 années d'études. Il y a 2 entretiens formalisés (un courant de l'été avant l'intégration à l'école pour expliquer le dispositif de formation..., un autre en 4<sup>ème</sup> année en lien avec le projet professionnel de l'étudiant). En cas de besoin l'enseignante reçoit l'étudiant à sa demande.

Un parcours individualisé est proposé et contractualisé avec les étudiants ayant des unités d'enseignements non validées lors des semestres d'une année antérieure.

En ce qui concerne l'intégration d'étudiants par passerelles, une mise à niveau est mise en place pour ces étudiants et formalisée après lecture du cursus de l'étudiant et un entretien préalable. En effet, la mise à niveau personnalisée dépendra des études antérieures de l'étudiant (en ou hors santé). Cela permettra la mise en place d'un contrat pédagogique. Dès son inscription à l'école l'étudiant a accès à la plateforme de cours de l'école (Moodle) et donc aux supports des années antérieures. Si besoin, courant de l'été, des TP et TD peuvent être effectués par les sages-femmes enseignantes pour l'acquisition de gestes techniques nécessaires lors des stages. La période de cours avant le départ en stage sera mise à profit également pour cette remise à niveau surtout si l'étudiant intègre la FGSMa3 (3<sup>ème</sup> année des études) où un travail sur les cours et les TP est indispensable pour la poursuite des études.

Les enseignements mis en place permettent aux étudiants d'élaborer progressivement leur projet de formation et, à ceux qui le souhaitent, de se réorienter par la mise en œuvre de passerelles. L'apport théorique se complète avec des activités de raisonnement clinique (analyse de dossier, jeux de rôle, simulation basse et haute-fidélité) et d'apprentissage pratique en milieu clinique, permettant à l'étudiant de construire la relation de soin et sa réflexivité. L'objectif est d'acquérir des concepts et les principes nécessaires à l'étudiant pour la construction progressive des compétences professionnelles. Les enseignements théoriques alternent avec des périodes de stage en milieu hospitaliers ou extrahospitaliers à temps plein

### B 2.5 Planification de l'alternance

Les unités d'enseignement clinique sont organisées sous forme de stages dans les différentes structures de soins publiques ou privées et en activité libérale. Elles permettent l'acquisition des soins généraux chez l'adulte et l'enfant ainsi que la maîtrise de la surveillance de la grossesse physiologique, de l'accouchement normal, de la prise en charge globale de la mère et du nouveau-né dans les suites de couches. Au cours des 2 premières années de la formation dans le Département, l'accent est mis sur la connaissance de la physiologie dans les domaines pré, per et post natals. Elles complètent l'enseignement professionnel dispensé au sein du Département Universitaire de Maïeutique.

L'organisation pédagogique vise à favoriser les stages professionnalisant. La durée des stages est généralement de 6 semaines sur un même lieu, soit 210 heures (sauf le stage de technique infirmier de 4 semaines soit 140 heures) en alternance avec des périodes de cours.

L'élaboration du calendrier annuel tient compte, entre autre, des cours en commun à la Faculté de Médecine de Maïeutique et de Sciences de la Santé, des périodes de congés universitaires et de la rotation des promotions sur le site du Département et en stage (annexe 14).

Durant le 1<sup>er</sup> cycle les lieux de stages sont exclusivement sur les 2 départements du Bas-Rhin et du Haut Rhin au sein de la majorité des maternités. La diversité des lieux de stages permet une confrontation à une diversité de pratique ce qui permet à l'étudiant de construire sa propre pratique. Pour cela l'étudiant doit pouvoir faire des choix justifiés et effectuer une auto évaluation introduite dans le carnet individuel de stage. La mobilité hors région (nationale et internationale) est possible à l'école à partir de la 3<sup>ème</sup> année des études. Les étudiants effectuent peu de stages extrahospitaliers surtout au 2<sup>ème</sup> cycle ce qui limite leur vision des différentes orientations professionnelles envisageables après leur diplôme d'état.

En 2<sup>ème</sup> année des études (FGSMa2), afin de faciliter l'intégration des étudiants et la première approche du milieu hospitalier, nous avons opté pour que les apports théoriques (hygiène, physiologie-pathologie des différents systèmes...) et pratiques (travaux pratique des soins techniques, ECOS...) soient enseignés avant de débiter leur premier stage.

En dernière année l'approche des stages se veut « professionnalisante ». Le choix de certains terrains de stage est lié au projet professionnel et au nombre d'actes réalisés par l'étudiant à la fin de la 1<sup>ère</sup> année du deuxième cycle des études en sciences maïeutiques. Ainsi le parcours de stage intègre la construction progressive du projet professionnel de l'étudiant.

Une place est laissée aux étudiants pour participer à l'élaboration des parcours de stages. Ils émettent des vœux de stages liés à leur projet professionnel ainsi qu'à leurs besoins de progression dans les apprentissages. Ce parcours est construit en lien avec l'acquisition progressive des compétences, l'enseignante référente de stage et l'enseignante référente de l'étudiant.

Une convention tripartite est signée pour chaque période de stage entre l'université, l'établissement d'accueil et l'étudiant. Il y est précisé les modalités d'organisation du stage telles que le bilan de fin de stage, la durée du stage, le rôle du référent de stage, les devoirs de l'étudiant.... La convention est différente entre le 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycle du fait du statut d'étudiant hospitalier au 2<sup>ème</sup> cycle (annexe 15).

Durant les stages, le suivi régulier est réalisé par l'enseignante référente de stage. La communication avec les professionnels du terrain est réalisée par la référente de stage mais également par les autres sages-femmes enseignantes qui vont sur les lieux de stage effectuer des encadrements formateurs ou normatifs auprès des étudiants en collaboration avec les professionnels de terrain.

## B 2.6 Liste des lieux et places de stage

En annexe 16 :

## B 2.7 Modalités d'encadrement et de tutorat

Le soutien aux étudiants est une des priorités dans le département. Les actions revêtent différentes formes :

- Le tutorat d'accueil pour les FGSMa2 qui dès la rentrée se voient attribuer une « marraine » qui est une étudiante de l'année supérieure. Cette dernière aidera le nouvel étudiant à appréhender le cursus des études.

- Le tutorat d'accompagnement pour les étudiants en difficulté pédagogique se traduit par des entretiens individuels avec la directrice et les enseignantes et aboutit à un plan d'action. Les différents entretiens sont centralisés dans le dossier pédagogique de l'étudiant.

D'autres opérations sont conduites et témoignent de la volonté d'aide à la réussite pour les étudiants. Par exemple : informations sur les passerelles vers d'autres cursus de formation, entretiens tout au long de l'année, prise en compte des statuts particuliers de certains étudiants chargés de famille. Un tutorat est également organisé pour les TP du PIX (plateforme numérique d'évaluation et certification de compétences numériques) avec une étudiante d'année supérieure.

D'autres actions sont menées comme une réunion de pré-rentree au début de l'été pour les nouveaux entrants en formation.

Avant les stages, un entretien individuel avec l'enseignante référente est réalisé pour rappeler les objectifs institutionnels et définir les objectifs personnels des étudiants. Il permet de faire le point à propos des besoins en formation.

Durant les stages, le suivi régulier est réalisé par l'enseignante référente de stage. La communication avec les professionnels du terrain est réalisée par la référente de stage mais également par les autres sages-femmes enseignantes qui vont sur les lieux de stage effectuer des encadrements formateurs ou normatifs auprès des étudiants en collaboration avec les professionnels de terrain.

La mise en place de Groupe d'Analyse des Pratiques (GAP) après chaque retour de stages participe à la professionnalisation des étudiants.

Un carnet de stages par cycle favorise le suivi et l'accompagnement des étudiants (de même que les encadrements formateurs par les enseignants). La présence sur certains lieux de stages de professionnels-référents permet de suivre le parcours d'apprentissage et de l'accompagner dans sa progression dans l'acquisition des compétences. Malheureusement cela n'existe pas sur tous les stages et doit être développé dans l'avenir.

Des entretiens individuels sont proposés aux étudiants en difficultés. De même l'organisation de réunions régulières avec l'équipe pédagogique témoigne d'une réflexion commune et d'une volonté de considérer les étudiants en situation d'échec afin de proposer des solutions dans leurs intérêts.

La mise en place depuis plusieurs années de groupe de paroles a contribué à améliorer le vécu des étudiants durant leurs études. Cette rencontre est mensuelle (sauf lorsque toutes les promotions sont en stages) et est réalisée par une psychologue. Elle offre à la fois un espace d'écoute et d'expression et permet aux étudiants de communiquer sur les difficultés rencontrées grâce aux échanges qui s'y produisent. Cet espace libre est ouvert à tous les étudiants sans inscription préalable.

Au cours de certaines périodes de stage (soins généraux, mère-enfant) un encadrement formateur est effectué par une enseignante. Les évaluations cliniques se déroulent au contact du patient, sur le terrain. Elles ont pour objectifs de vérifier l'acquisition des gestes techniques, du raisonnement clinique (poser un diagnostic, élaborer une conduite à tenir) ainsi que les compétences relationnelles des étudiants. Les conseils dispensés pendant ou après l'évaluation permettent à l'étudiant de comprendre ses erreurs. Les outils donnés à cette occasion servent à progresser et à s'améliorer. Cette aide pédagogique est destinée à faciliter l'appropriation des connaissances et le transfert en situation de travail. Elle améliore les compétences, développe les aptitudes et aide les étudiants à résoudre des difficultés éventuelles. Afin d'optimiser la démarche et la rendre plus pertinente, les étudiants complètent un contrat d'encadrement avec le recueil des besoins et les moyens mis en œuvre de ce contrat après avoir :

- ✓ Réfléchi aux points qu'ils souhaitent améliorer et aux moyens qui pourraient les y aider
- ✓ Défini leurs objectifs personnels

A la fin de l'encadrement formateur, un bilan est effectué avec l'enseignante et donne lieu à des actions à mettre en place pour l'année en cours avec objectifs, moyens et échéancier. La pratique de

l'auto évaluation permet à l'étudiant de se remettre en question. Ces temps précédant l'évaluation normative sont l'occasion pour l'étudiant de réajuster sa pratique et de cibler ses lacunes. Ils permettent également à l'étudiant d'adapter ses révisions et ainsi d'optimiser son temps

Lors des évaluations cliniques, oraux ou examens écrit une grille d'évaluation est préalablement présentée aux étudiants (annexe 12 : grilles d'évaluations cliniques, annexe 17 : grilles évaluation des travaux écrits, annexe 18 : grilles d'évaluation des épreuves orales).

### B 2.8 Prestations offertes à la vie étudiante

#### ➤ A l'Université :

- Carte d'étudiant de l'université de Strasbourg
- CROUS - RU
- Service commun de documentation de l'université
- SSU (Service de Santé Universitaire) qui propose des consultations mais organise également des ateliers de gestion du stress, des séances de relaxation...
- CAMU (Centre Médico-Psychologique de Strasbourg) où les consultations sont gratuites sur présentation de la carte vitale et de la carte d'étudiant
- Espace avenir de l'Université (aide à l'orientation et insertion professionnelle des étudiants de l'université)

#### ➤ Au sein du Département de Maïeutique :

- Accès libre à la bibliothèque 24h/24h (utilisation d'un digicode)
- Accès libre à 6 PC avec Internet
- Accès aux propositions d'embauche mises sur le site du Département et également accessibles aux étudiants sortis de l'école depuis 2 ans
- Accès au descriptif des stages de la région et hors région
- Accès aux annales sur le site Moodle (plateforme universitaire utilisée pour la mise en ligne des cours, guides, plannings cours et stages, informations générales...)
- Self du personnel du site CMCO
- Local détente équipé (percolateur, réfrigérateur, micro-onde, tables, chaises, point d'eau)
- Groupe de parole (avec psychologue)
- Local pour l'Amicale des Etudiants Sages-Femmes d'Alsace
- Tenues professionnelles fournies et entretenues par les HUS
- Adhésion gratuite au réseau périnatalité Naître en Alsace

### B 2.9 Indicateurs d'évaluation du projet

#### Evaluation par les étudiants de leur formation :

La mesure régulière de la satisfaction de l'étudiant est une priorité pour comprendre et respecter les attentes.

Chaque année l'évaluation de certaines Unités d'Enseignement théorique et clinique sont réalisées par les étudiants via des questionnaires soit sur la plateforme « Moodle » soit avec des boîtiers de vote. Le choix des UE à évaluer est défini en début d'année pour arriver à une évaluation complète de la formation.

Le projet pédagogique est évalué chaque année à partir de bilans de fin de semestre. Ils sont effectués en présence de l'enseignante référente de l'année de formation et la directrice. Un compte rendu est fait à l'équipe pédagogique. Ces échanges, issus des évaluations et des bilans de fin de semestre, sont riches et constructifs avec fréquemment des suggestions pertinentes.

Tous les éléments sont repris par l'équipe pédagogique qui les analyse et propose les réajustements nécessaires. Ces bilans servent de base de réflexion pour l'élaboration du projet pédagogique pour la

rentrée suivante. Les mesures d'ajustement peuvent porter sur les contenus de programmes, le choix des intervenants, les méthodes pédagogiques, les modalités d'évaluation...

Pour effectuer des réajustements pertinents sur les plans institutionnel et pédagogique, un bilan de fin de formation est réalisé auprès des étudiants de 5<sup>ème</sup> année. Ses objectifs sont de :

- ✓ Mesurer le niveau de satisfaction des étudiants
- ✓ Connaître les attentes et les besoins des étudiants ainsi que leurs priorités pour améliorer leurs conditions d'apprentissage
- ✓ Solliciter les étudiants pour des points d'amélioration
- ✓ Identifier les motifs d'insatisfaction des étudiants.

#### Les résultats des étudiants :

L'évaluation du projet pédagogique se fait également au regard des résultats aux examens et la validation des stages des étudiants.

Ces résultats se retrouvent :

- ✓ Lors des évaluations
- ✓ Suite aux jurys et à la commission d'attribution des crédits
- ✓ Dans la progression des étudiant au regard de la validation des compétences par les professionnels les encadrant en stage

#### Evaluation par les partenaires des terrains de stage :

Des échanges réguliers et constructifs sont réalisés avec les professionnels de terrains (soit in-situ soit à l'école). Au décours de ces échanges des réajustements sont réalisés si nécessaire. Ces échanges permettent également aux partenaires de terrain de mieux connaître le parcours de formation de l'étudiant et donc de repérer des situations de travail plus représentatives de l'exercice professionnel en lien avec le niveau de formation.

En 2016-2017 la formation à l'école de sages-femmes a été évaluée par le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES). Cette évaluation, dans le champ de formation Sciences de la Vie et de la Santé, a donné lieu à un rapport pour chaque cycle d'études (annexe 20)

## B 3 Membres des instances

### B 3.1 Le conseil de Gestion du Département

Le Conseil comprend seize membres ayant voix délibérative :

- des membres élus au sein du Département représentant les enseignants, ~~les personnels administratifs~~ pour une durée de 5 ans et les étudiants
  - 4 enseignant(e)s(es) sages-femmes
  - 4 étudiant(e)s(es) sages-femmes
- des personnalités extérieures :
  - le(la) Directeur(trice) Général(e) du Centre Hospitalier Universitaire de Strasbourg ou son(sa) représentant(e)
  - le(la) Directeur(trice) général(e) de l'Agence Régionale du Grand-Est ou son(sa) représentant(e)
  - le(la) Président(e) du Conseil Régional du Grand-Est ou son(sa) représentant(e)



- trois sages-femmes issues du secteur d'activité professionnelle proposées par le(la) directeur(rice) élu(e)s(es) par le Conseil de gestion.
- des membres de droit :
  - le(la) Directeur(trice) de la Faculté ou son(sa) représentant(e),
  - un(e) représentant(e) des enseignant(e)s universitaires de la discipline de Gynécologie-Obstétrique nommé(e) après concertation entre le(la) Directeur(trice) de la Faculté et le(la) Directeur(trice) du Département de Maïeutique
  - un(e) représentant(e) des enseignant(e)s des disciplines enseignées au sein de la formation nommé(e) après concertation entre le(la) Directeur(trice) de la Faculté et le(la) Directeur(trice) du Département de Maïeutique
  - le(la) Directeur(trice) du Département de Maïeutique

Le conseil comprend des membres invités disposant d'une voix consultative :

- un membre du personnel non enseignant
- Le(la) responsable des services administratifs de la Faculté ou son(sa) représentant(e) ;
- des personnalités qualifiées selon les questions inscrites à l'ordre du jour.

### B 3.2 Le Conseil de discipline

Médecin représentant des enseignants des disciplines enseignées au sein de la formation  
 Représentant de la collectivité gestionnaire  
 Représentant du Conseil de Gestion  
 Professeur enseignant à l'école  
 Sage-Femme Directeur  
 Sage-Femme enseignante en charge de la promotion de l'étudiant concerné  
 Représentant de la promotion de l'étudiant appelé à comparaître.

## B 4 Rapport d'activité

En annexe 21 : Rapport d'activité 2019

## B 5 Tableau de suivi des indicateurs du rapport d'activité

Tableau de suivi des indicateurs du rapport d'activité sur les 5 dernières années

promotion	Situation en début de cursus (effectif réel)	Situation en cours de formation		Situation en fin de cursus		Nombre de diplômés selon l'effectif de rentrée
		Nombre de départ en	Nombre d'arrivée en	Nombre d'étudiants présents	Nombre d'étudiants admis au	

		cours de formation	cours de formation	aux jurys du DE	Diplôme d'Etat	
<b>2014-2015</b>	31	4 suspensions, 1 mutation, 5 redoublements	2 redoublants	23	23	28
<b>2015-2016</b>	31	4 suspensions, 3 redoublements	5 redoublants	29	25	29
<b>2016-2017</b>	30	2 suspensions + 9 redoublement	7 redoublants	26	23	28
<b>2017-2018</b>	30	3 suspensions + 12 redoublements	8 redoublants 1 mutation, 1 réintégration	37	28	34 3 étudiants présenteront leur mémoire en 2020
<b>2018-2019</b>	31 (dont 1 redoublant)	4 suspensions 9 redoublants	14 redoublants	32	21	2 étudiants redoublent 9 étudiants ont leur mémoire à passer
<b>2019-2020</b>	35 (dont 4 redoublements)	3 suspensions 3 redoublants	13 redoublants 1 passerelle14 1 réintégration	44	38	1 redoublant 5 étudiants ont leur mémoire à passer

## B 6 Engagement dans une démarche de qualité

Les outils et les dispositifs pédagogiques s'appuient sur :

- ✓ Le niveau de formation et de qualification de l'équipe et des intervenants vacataires
- ✓ La qualité de l'encadrement en stage
- ✓ La qualité des enseignements
- ✓ La communication
- ✓ La progression individuelle

### ✓ La traçabilité des outils

La mesure du degré de satisfaction des étudiants permet de réajuster de façon permanente la pertinence des critères.

Ainsi, une procédure d'évaluation des enseignements, des TP/TD et des stages a été mise en place depuis la rentrée 2013. La diffusion des questionnaires et leur analyse se fait grâce à la plateforme « Moodle » de l'université de Strasbourg et/ou des boitiers de vote.

En 2018-2019 les enseignements évalués ont été les enseignements généraux de FGSMa2 (les UE Tissus sanguins, Hormonologie-reproduction, Système cardio-respiratoire, Autres systèmes) ainsi que l'UE gynécologie de la 4<sup>ème</sup> année (Annexe 22)

En 2019-2020 l'évaluation des enseignements et des stages n'ont pas pu être réalisés suite à des modifications dans le cadre de la crise sanitaire due au covid 19

## B 7 Développement d'une stratégie de communication interne

Les informations concernant le Département, le cursus...sont largement diffusées par les sages-femmes enseignantes sous différentes formes : papier, informatique et expliquées à l'oral aux étudiants en début d'année universitaire. Les objectifs de formation sont connus des étudiants. Ils leurs sont annoncés en début d'année universitaire lors de la rentrée mais sont également présent dans le guide pratique mis à disposition. Les étudiants les retrouvent également sur leur plateforme « Moodle » ainsi que le référentiel de compétence ce qui leur permet d'y revenir en toutes circonstances. La clarté et la lisibilité des objectifs pédagogiques et des compétences créent des fondations. Les différents canaux de communication utilisés tendent vers une appropriation des objectifs d'apprentissage et du référentiel de compétences par les étudiants pour qu'ils se situent dans leur formation.

Les étudiants délégués de promotion sont chargés de relayer les informations entre la promotion et l'équipe administrative et pédagogique du Département.

Chaque enseignante dispose d'un ordinateur dans son bureau individuel. Un dossier partagé informatique selon la méthode équerre permet à chacun d'accéder à l'ensemble des informations (guides, grilles d'évaluation, programme des études, textes législatifs...). Cette démarche permet de rentrer dans une logique collective et ainsi favorisant la communication dans le service. On utilise une arborescence informatique permettant de structurer l'ensemble des données pour que tout enseignant et administratif puisse retrouver rapidement documents ou information. Ce dossier partagé est accessible également à distance.

Les échanges par mail sont un moyen de communication rapide, efficace.

Chaque étudiant possède un dossier comprenant feuille de renseignements, fiches d'entretiens, visites au SSU, rapports de stages, relevés de note...Ce dossier sous clé est à la disposition de l'équipe pédagogique et administrative du Département dans un local commun.

## B 8 Les dispositifs d'évaluation

Depuis l'année universitaire 2014-2015 l'Ecole de Sages-Femmes a intégré l'évaluation de la formation initiée par l'université. Un questionnaire type a été élaboré par la cellule qualité de l'université que l'école complète par un « kit maïeutique » en fonction de ses besoins.

Les principaux indicateurs sont :

- Les programmes
- L'accompagnement pédagogique
- Les modalités d'évaluation des étudiants
- Accès à l'information
- Environnement pédagogique
- Professionnalisation
- Appréciation globale de la formation

Les résultats sont pris en compte lors de la construction de l'année suivante.

## B 9 Les ressources financières

**B 9.3** Tableau de suivi d'affectation des ressources : la mise en place d'indicateurs de suivi

**ECOLE DE SAGES FEMMES  
COMPTES FINANCIERS 2018**

			UF 8108
Numéro du Groupe Fonctionnel	Numéro du compte groupe	Libellé du compte groupe	ECOLE DE SAGES FEMMES
DEC1	C631	IMPOTS, TAXES & VERSEM. SUR REMUN (ADM IMP)	40 858,03
	C633	IMPOTS, TAXES & VERSEM / REMUN (AUTRES ORG.)	22 208,07
	C6411	REMUNERATION - TITULAIRE ET STAGIAIRE	388 263,40
	C6413	REMUNERATION - PERSONNEL SOUS CDI	0
	C6415	PERSONNEL SOUS CONTRAT A DUREE DETERMINEE (CDD)	0
	C6451	CHARGES DE SECU ET DE PREV. - PERS. NON MEDICAL (SAUF 64519)	153 189,63
	C6471	AUTRES CHARGES SOCIALES - PERSONNEL NON MEDICAL (SAUF 64719)	5 510,37
	C648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL (SAUF 6489)	17 351,45
<b>Somme DEC1</b>			<b>627 380,95</b>
DEC2	C602	ACHATS STOCKES-AUTRES APPROVISIONNEMENTS	1 435,42
	C606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES	41 765,52
	C61	SERVICES EXTERIEURS	3 005,19
	C62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS (SAUF 621)	26 795,07
	C63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES (SAUF 631 ET 633)	351,97
	C65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	109 944,62
	C67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00
	C68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	2 110,34
<b>Somme DEC2</b>			<b>185 408,13</b>
<b>TOTAL</b>			<b>812 789,08</b>
		<b>Bureau des écoles</b>	<b>71 871,22</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>			<b>884 660,30</b>
REC1	C7061	DROITS D'INSCRIPTION DES ELEVES	18 478,00
	C7063	REMBOURSEMENT DE FRAIS DE FORMATION	6 900,00
	C7471	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION VERSEES PAR LE CONSEIL REGIONAL	750 000,00
	C7062	FRAIS D'INSCRIPTION AUX CONCOURS	3 800,00
		Autres produits	0,00
			1 350,00
	C6419	REMBOURSEMENT SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL NON MEDICAL	
	C67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	
	C7068	PRESTATIONS DE SERVICE - AUTRES	
	C7083	LOCATION DIVERSES	
	C74741	SUBVENTIONS-FEH	
	C7483	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET PARTICIPATIONS (SAUF LE 7471)	
	C754811	AUTRES - REMBT DE FRAIS	
	C754812	CONVENTIONS(PERS.ADM.+SOIGNANTS)	1 350,00
	C758881	AUTRES PRODUITS DIVERS	
	C758882	AUTRES PROD.DIV-BIBLIOTHEQUE ECOLES	
	C7721	REEMISSIIONS DE TITRES SUITE A ANNULATION SUR EX.CLOS	
	C7728	PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS-AUTRES	
	C777	QUOTE-PART DES SUBVENTIONS D'INV.VIREE AU RESULTAT DE L'EXER	
	C78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	
<b>TOTAL RECETTES</b>			<b>780 528,00</b>
<b>Résultat</b>			<b>-104 132,30</b>

# Ressources humaines et matérielles

Université de Strasbourg

# C) Ressources humaines et matérielles

## C 1 Liste des membres de l'équipe

### Les membres de l'équipe pédagogique

Mme DOYEN Claude	sage-femme directrice
Mme BASSO Anita	sage-femme enseignante
Mme BOSCO Céline	sage-femme enseignante
Mme BURGY Catherine	sage-femme enseignante
Mme HAMANN Virginie	sage-femme enseignante à 80%
Mme MIRABEL Laurence	sage-femme enseignante à mi-temps
Mme REVERT Mathilde	sage-femme enseignante
Mme VOILLEQUIN Sandrine	sage-femme enseignante à 80%

### Le membre administratif

Mme STARCKMANN Daria      secrétaire catégorie C (personnel universitaire)  
(Annexe N°23 ; curriculum vitae)

## C 2 Centre de ressources

Le département dispose d'une bibliothèque équipée d'une table de travail et donnant accès aux :

- Livres : 1 270 ouvrages
- Revues : 3 abonnements à des revues spécifiques à la profession de sage-femme et uniquement accessibles par la version papier
- Mémoires étudiants sages-femmes : environ 500. Depuis 2017 les mémoires validés sont consultable uniquement en ligne dans le catalogue du Système Universitaire de Documentation (Sudoc)
- DVD – CD Rom

- Les étudiants disposent de :
  - 6 PC leur permettant d'accéder à Internet.
  - 1 imprimante
  - 1 photocopieur
  - 2 scanners
  
- Ils accèdent :
  - A l'ENT et aux moteurs de recherche de l'université de Strasbourg,
  - au site Moodle qui permet la mise en ligne des cours dispensés
  - au logiciel Endnote pour la rédaction de bibliographies
  
- Leur carte d'étudiant en médecine, filière sage-femme leur permet de bénéficier du centre de documentation de l'université.

## C 3 Matériels pédagogiques

- Equipement des salles de cours

Toutes les salles de cours sont équipées de d'un paperboard (chevalet de conférence), d'un PC portable, d'un vidéoprojecteur et d'un rétroprojecteur.

Chaque portable est équipé d'un logiciel Power Point permettant l'utilisation de boitiers de vote, ainsi que du logiciel Périnatsims (logiciel de simulation sur l'hémorragie de la délivrance)

Une salle de cours possède un équipement mobilier à l'identique d'une salle de soins (placards de rangement, évier, plan de travail ...) pour les travaux pratiques et comprenant tout le matériel nécessaires aux différentes techniques de soins (perfusions, injections, prises de sang ...).

Deux salles possèdent un écran vidéo mural, , un magnétoscope, un lecteur DVD et un projecteur à diapositives

L'école possède une imprimante couleur faisant également scanner, 1 plastifieuse, 2 paires d'enceintes pour la diffusion de film sur PC

- Mannequins :
  - 3 simulateurs d'accouchement
  - 1 mannequin femme enceinte pour palpation et auscultation des bruits du cœur fœtal (électronique)
  - 2 bras pour injections, perfusions, prises de sang,
  - 1 mannequin pour injections intramusculaires
  - 1 mannequin pour sondages urinaires
  - 2 séries de modules pour toucher vaginal
  - 2 têtes de nouveau-nés pour intubation
  - 1 mannequin nouveau-né examen des hanches
  - 1 nouveau-né articulé pour manœuvres obstétricales
  - 2 nouveau-nés souples
  - 1 nouveau-né pour soins



- 1 nouveau-né pour réanimation
- 1 nourrisson pour prélèvement vasculaire (acquisition de 2013)
- 1 fœtus avec têtes interchangeable (différentes présentations céphaliques)
- Bassins obstétricaux
- Mannequin périmée pour sutures d'épisiotomie
- 1 mannequin pour palpation mammaire
- 2 mannequins pour examen gynécologique
- Mousses pour sutures et leurs supports
- 1 module d'entraînement aux techniques de nœuds
- 1 mannequin Mamabirthie
- 2 sacADOS (ensemble de moyens pédagogiques pour apprendre à se connaître soi-même, identifier et gérer ses propres émotions, écouter l'autre, expérimenter différentes possibilités de résolutions de conflits, prévenir les violences)
- 1 nourrisson pour l'auscultation cardiaque

# Place du Département Universitaire de Maïeutique dans le schéma régional des formations sanitaires et sociales

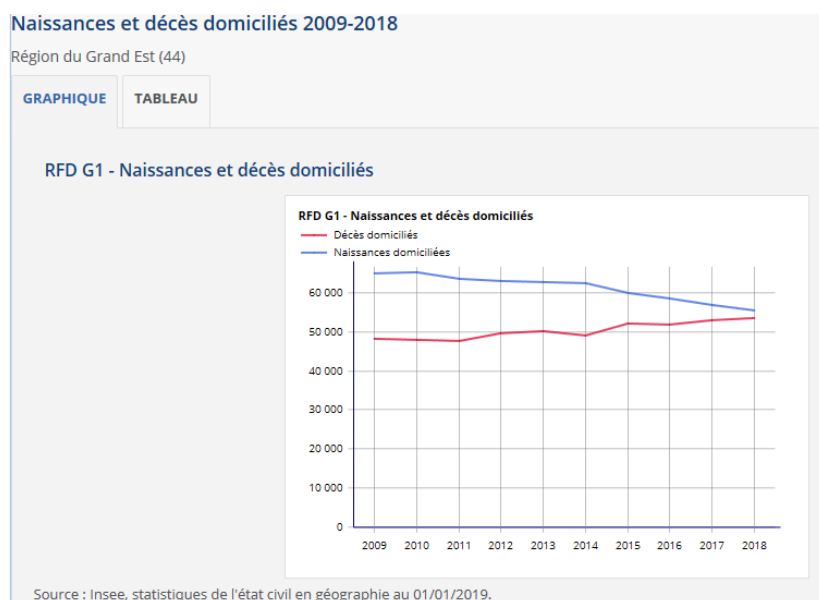
Université de Strasbourg

# D) Place du Département dans le schéma régional des formations sanitaires et sociales

## D 1 Positionnement du Département dans l'environnement territorial

Dans le Grand Est, l'accroissement du nombre d'habitants uniquement dû au solde naturel, différence entre naissances et décès, permet une augmentation de la population d'un peu plus de 0.2% par an entre 2011 et 2016. La population alsacienne progresse davantage que celle du Grand Est. Le nombre d'habitants augmente nettement dans le Bas-Rhin (+0.4%), seul département dans le Grand Est à enregistrer une telle progression de leur population. Le rythme de progression y est constant depuis 2006. L'excédent naturel permet également une croissance démographique dans le Haut-Rhin (+0.3%), bien que moins importante que sur la période précédente<sup>3</sup>. Sur la même période le taux annuel de croissance de la population nationale est de 0,4%.

En 2016 57,1% de la population du Haut-Rhin a entre 20 et 64 ans<sup>4</sup>. La proportion est de 58,4% dans le Bas-Rhin<sup>5</sup> et de 56,5% dans le Grand Est<sup>6</sup>.



<sup>3</sup> INSEE Analyses, Grand Est, n°89, décembre 2018

<sup>4</sup> INSEE, dossier complet département du Haut-Rhin, 04/02/2020 :

[https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-68#graphique-RFD\\_G1](https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-68#graphique-RFD_G1)

<sup>5</sup> INSEE, dossier complet département du Bas-Rhin, 04/02/2020 :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-67#chiffre-cle-7>

<sup>6</sup> INSEE, dossier complet Région du Grand Est, 04/02/2020 :

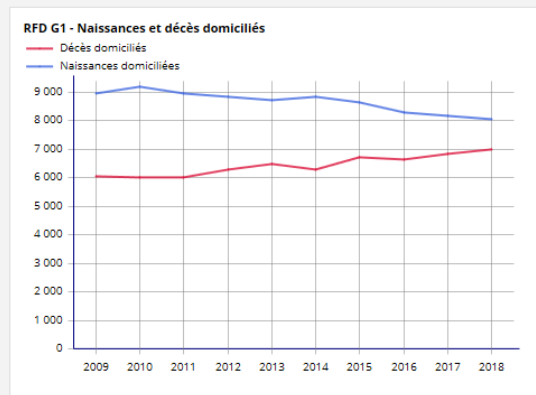
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=REG-44#chiffre-cle-7>

## Naissances et décès domiciliés 2009-2018

Département du Haut-Rhin (68)

GRAPHIQUE TABLEAU

### RFD G1 - Naissances et décès domiciliés



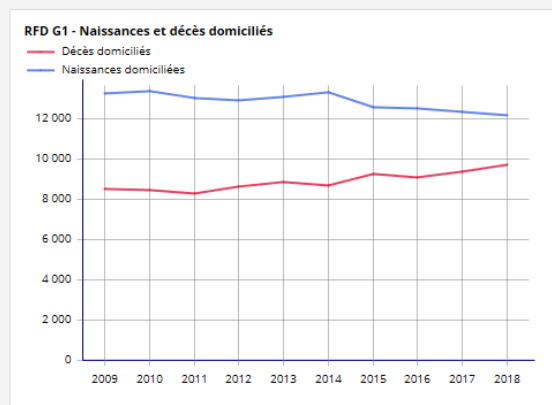
Source : Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2019.

## Naissances et décès domiciliés 2009-2018

Département du Bas-Rhin (67)

GRAPHIQUE TABLEAU

### RFD G1 - Naissances et décès domiciliés



Source : Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2019.

Le nombre de naissances vivantes en Alsace en 2018 était de 20 230 pour 55 580 naissances vivantes dans le Grand Est soit 36,4% des naissances de la Région. Sur cette même année, le taux de natalité a été de 10,8‰ dans le Bas-Rhin et 10,5‰ dans le Haut-Rhin alors que sur la même période il a été de 10,1‰ dans le Grand Est<sup>7</sup> et de 11,3‰ en France. Le nombre de naissance baisse chaque année depuis 5 ans mais à un rythme qui ralentit au fil des années.

<sup>7</sup> INSEE, taux de natalité, âge moyen de la mère à la naissance et nombre de naissances en 2018, oct.2019 : [https://www.insee.fr/fr/statistiques/2012761#graphique-TCRD\\_053\\_tab1\\_departements](https://www.insee.fr/fr/statistiques/2012761#graphique-TCRD_053_tab1_departements)

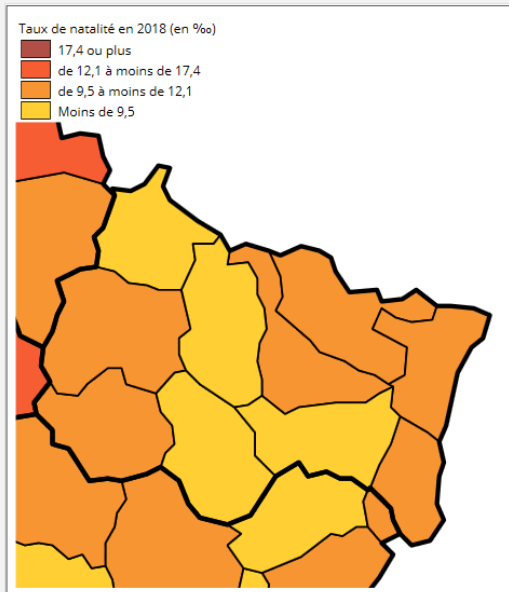
### Taux de natalité, âge moyen de la mère à la naissance et nombre de naissances en 2018 : comparaisons départementales

Choisir un indicateur :

Taux de natalité en 2018 (en ‰)

Zoomer sur une région :

Grand Est



Source : Insee, État civil, Estimations de population (données provisoires pour le taux de natalité et l'âge moyen de la mère, données définitives pour le nombre de naissances).

La profession de sage-femme dans le Grand Est est quasi exclusivement féminine : 98,2% des postes sont occupés par des femmes<sup>8</sup>. Le temps partiel est fortement présent et représente 34,8% des emplois. Avec 471 étudiants inscrits en formation dans le grand Est en 2016, la formation de sage-femme représente 2,6% des formations sanitaires et sociales du Grand Est.

En 2015 les sages-femmes représentent 2100 emplois dans le Grand Est avec 26% de sages-femmes ayant 50 ans et plus<sup>9</sup>. Les emplois du domaine sanitaire sont globalement présents en Grand Est dans la même proportion qu'en France de province. Avec 88%, le domaine sanitaire enregistre une proportion d'emploi à durée indéterminée supérieure à celle du domaine social (83%). Pour les sages-femmes cette part est de 92%. Les activités hospitalières constituent près de la moitié des emplois du domaine sanitaire. Sur la période la plus récente, à savoir entre 2017 et 2018, le volume de demandeurs d'emploi a diminué de 3% sur les métiers des domaines sanitaire et social.

L'Agence de Développement et de l'urbanisme a publié en septembre 2018 un travail sur les métiers en tension, faisant appel aux données collectées par Pôle Emploi<sup>10</sup>. Il ressort de ce travail que le métier de sage-femme comme celui d'infirmier font partie des métiers qui auraient le plus de besoins de renouvellement nets entre 2012 et 2022 dans le Grand Est. Anticiper les besoins en ressources humaines du territoire est un exercice dont les résultats doivent être évidemment interprétés avec précaution.

Le Département Universitaire de Maïeutique de l'Université de Strasbourg a pour mission d'assurer la formation initiale des Sages-Femmes. Seul Département de Maïeutique sur les départements du Bas-Rhin et Haut-Rhin, l'effectif des étudiants admis lors de chaque rentrée est soumis au quota national

<sup>8</sup> Les professions sanitaires et sociales du Grand Est, OREF déc. 2017

<sup>9</sup> Sanitaire et Social en Grand Est : secteur et professions, OREF juillet 2019

<sup>10</sup> Les notes de l'ADEUS, métiers en tension, métiers émergents, identifier les besoins du territoire, septembre 2018

fixé par Arrêté Ministériel. La répartition nationale se fait en fonction de la capacité d'accueil de chaque école ou Département.

A Strasbourg, les places sont au nombre de 30 avec possibilité d'augmentation de 8% si des étudiants étrangers sont classés en rang utile. Le numérus clausus n'a pas augmenté depuis 2008.

A la rentrée 2019-2020 la formation de sages-femmes totalise 132 étudiants. Au minimum les étudiants sont titulaires du diplôme Baccalauréat ou équivalent. En 2019, 21 étudiants ont obtenu le Diplôme d'Etat de sage-femme, soit un taux de réussite aux examens de 70,00%. A ce chiffre se rajoute les 9 étudiants ayant l'autorisation d'exercice suite à la validation de leurs unités d'enseignement théoriques et cliniques (ils ont encore le mémoire à valider). Tous les jeunes diplômés et les étudiants autorisés à exercer ont trouvé un emploi à la sortie de l'école.

L'objectif de formation répond aux besoins nationaux mais les étudiants de Strasbourg priorisent la région en matière de recherche d'emploi. Durant la formation, en Alsace, toutes les structures hospitalières, de protection maternelle et infantile et beaucoup de libéraux sont partenaires du Département de Maïeutique. Ceci permet à toutes ces structures une implication active dans la formation et aux étudiants d'avoir connaissance des besoins en terme de recrutement.

## D 2 Positionnement du Département Universitaire de Maïeutique dans l'environnement économique et social de la région

Le Département apporte sa contribution aux campagnes de dépistage, de prévention et d'information auprès de la population, en particulier aux adolescents, aux femmes et aux couples dans tous les domaines de sa compétence (contraception, grossesse, parentalité...). Cette contribution a été incluse officiellement dans les études suite à la mise en place du service sanitaire des étudiants en santé débuté à la rentrée 2018.

En ce qui concerne l'emploi, selon les données DREES 2018<sup>11</sup>, 735 Sages-Femmes exercent à titre libéral et salarié en Alsace :

- Dans le Bas-Rhin, 343 exercent dans les établissements hospitaliers et 77 en cliniques privés. 77 Sages-femmes exercent en cabinet libéral, 44 ont une activité mixte et 15 sont étiquetées autre (dont PMI).
- Dans le Haut-Rhin, sur les 256 sages-femmes inscrites à l'Ordre, 175 exercent dans les établissements de santé, 46 exercent en libérale, 13 ont une activité mixte et 22 sont étiquetées autres (dont l'activité en PMI).

En 2018, environ 45% des sages-femmes exerçant en Alsace appartiennent à la classe d'âge des 25-59 ans. L'âge moyen des sages-femmes en Alsace (environ 42 ans) se situe dans la moyenne de la Région Grand Est et nationale.

En 2018, pour l'activité libérale exclusive la densité est de 30,1 sages-femmes pour 100 000 femmes de 15 à 49 ans dans le Bas-Rhin et de 28,2 sages-femmes pour 100 000 femmes de 15 à 49 ans dans le Haut-Rhin contre 32,6 dans la Région Grand-Est et 31,6 en France métropolitaine.

---

<sup>11</sup> [http://www.data.drees.sante.gouv.fr/ReportFolders/reportFolders.aspx?sCS\\_referer=&sCS\\_ChosenLang=fr](http://www.data.drees.sante.gouv.fr/ReportFolders/reportFolders.aspx?sCS_referer=&sCS_ChosenLang=fr)

L'accessibilité géographique aux sages-femmes s'améliore, soutenue par une croissance des effectifs exerçant en libéral<sup>12</sup>. L'évolution des modes de prises en charge et d'organisation des soins (programme d'accompagnement à domicile, exercice pluri professionnel...) renforcent les besoins de prise en charge en libéral. La répartition géographique de ces professionnels de santé exerçant hors des structures hospitalières constitue un enjeu crucial pour la garantie d'un égal accès aux soins dans le territoire. En France, entre 1999 et 2017 les effectifs des sages-femmes libérales a augmenté de 15%

Chaque année, Pôle emploi adresse un questionnaire à 1,7 million d'établissements afin de connaître leurs besoins en recrutement par secteur d'activité et par zone géographique. Cette enquête est un élément essentiel de connaissance du marché du travail. En 2019 le nombre de projets de recrutement dans le Grand Est était de 30 avec 100% de difficultés à recruter<sup>13</sup> contre 10 projets en 2018 et 2017. Les promotions 2018-2019 et 2019-2020 ont trouvé immédiatement un emploi à la sortie des études dans le type d'activité souhaité.

### D 3 Positionnement du Département Universitaire de Maïeutique dans les démarches de partenariat

Les partenaires du Département sont nombreux. Ils ont pour but l'ouverture vers toutes les formes d'exercice des futurs professionnels d'une part, et l'implication à tous les niveaux dans la Périnatalité en général.

- Associations professionnelles dont la Conférence Nationales des enseignants en Maïeutique
- Ordre des Sages-Femmes
- Réseaux de périnatalité (plus particulièrement le Réseau Naitre en Alsace pour des formation en simulation in situ )...
- Membre du Comité Scientifique pédagogique et Technique de la CoPÉGE (Coordination Périnatale Grand Est) et participation aux groupes de travail Recherche et Formation
- Participation à l'évaluation de l'outil URKIND (utilisé dans l'entretien prénatal précoce) par l'ARS

Le Département participe, en partenariat avec des étudiants volontaires, à de nombreuses manifestations destinées à l'orientation scolaire et post-bac, mais aussi à l'information sur la spécificité de la profession :

- Forum des carrières sanitaires et sociales organisé par la Région Grand Est
- Journées Universitaires
- Forum des métiers des Lycées et des Collèges
- Journées « Portes Ouvertes » de l'Université...

Sur le plan institutionnel, Le département participe aux réunions organisées au sein des HUS dans le cadre du GHT ainsi qu'à différentes réunion organisées par l'Université comme la mise en place de la 1<sup>ère</sup> année de la licence Sciences pour la Santé.

---

<sup>12</sup> DREES, infirmières, masseurs-kinésithérapeutes et sages-femmes : l'accessibilité s'améliore malgré des inégalités, janv. 2019

<sup>13</sup> <https://statistiques.pole-emploi.org/bmo/bmo?fe=V1Z81&la=0&pp=2019&ss=1>

Le Département a élaboré des partenariats dans le cadre du service sanitaire avec des collèges/lycées/écoles primaires d'Alsace, Centre d'Information sur les droits des femmes et familles mais également la faculté de médecine, la faculté de pharmacie, certains IFSI, l'IFMK.

Certaines interventions auprès des étudiants sont mutualisées avec des étudiants de l'IFMK, des étudiants de médecine de la faculté de Médecine, de Maïeutique et Sciences de la Santé. Un projet est en cours pour une mutualisation d'interventions avec l'institut de puériculture à partir de la rentrée 2020 concernant la pluriprofessionnalité, la protection maternelle et infantile et l'allaitement maternel.

L'équipe pédagogique assure les enseignements de sa compétence dans les autres instituts de formation ou à l'Université.

Des membres de l'équipe pédagogique participent à des groupes de travail comme celui sur le bien-être des étudiants avec la conférence nationale des enseignants en maïeutique et l'association nationale des étudiants sages-femmes.

Ce descriptif non exhaustif témoigne de la place et de l'implication du Département Universitaire de Maïeutique au niveau du département, régional, national.

## D 4 Convention de partenariat relative à l'intégration de l'école de sages-femmes à l'Université de Strasbourg

Annexe 19



# Annexes

Université de Strasbourg

## E) Liste des annexes

Annexe 1 : Plans détaillés des locaux

Annexe 2 : Attestation d'assurance

Annexe 3 : Avis de la Commission départementale de la sécurité et d'accessibilité

Annexe 4 : Projet pédagogique du Département Universitaire de Maïeutique

Annexe 5 : Règlement des études du Département de Maïeutique

Annexe 6 : Modalités de contrôles de connaissances et d'examens

Annexe 7 : Programme des enseignements du 1er et 2ème cycle

Annexe 8 : Calendrier cours-stage

Annexe 9 : Carnet de stage du 1er cycle

Annexe 10 : Carnet de stage du 2ème cycle

Annexe 11 : Appréciations de stage

Annexe 12 : Grilles d'évaluations cliniques

Annexe 13 : Liste des Unités d'Enseignements libres

Annexe 14 : calendrier alternance stages-cours, année universitaire 2020-2021

Annexe 15 : Conventions de stages 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycle

Annexe 16 : Liste des lieux et places de stage, fiche de demande de stage

Annexe 17 : Grilles d'évaluation des travaux écrits

Annexe 18 : Grilles d'évaluation des épreuves orales

Annexe 19 : Convention de partenariat relative à l'intégration de l'école de sages-femmes à l'université de Strasbourg

Annexe 20 : Rapports HCERES

Annexe 21 : Rapport d'activité 2019

Annexe 22 : Synthèse de l'évaluation de l'enseignement de l'UE gynécologie en 4<sup>ème</sup> année

Annexe 23 : Curriculum Vitae

Annexe 24 : Convention de mise à disposition du personnel des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg auprès de l'Université de Strasbourg